

Article paru dans La Région du 22 mars 2018

Le chômage en baisse... oui, mais

Attention aux nuances ! Les statistiques cantonales en matière de chômage sont en effet réjouissantes. Après deux années de hausse en 2015 et 2016, le chômage dans le Canton est reparti à la baisse en moyenne annuelle 2017, pour s'établir à 4.5%, soit le taux le plus bas depuis 2011 (4.4%).

Mais, ce chiffre global doit être analysé plus en détail pour révéler les contrastes et les situations qui affectent plus particulièrement certaines catégories de nos demandeurs d'emploi. C'est le cas des séniors. Une marginalisation croissante qui, si elle n'est pas nouvelle, distingue les plus de 55 ans dans les difficultés, et donc dans la durée, de recherche d'un emploi.

C'est en effet cette catégorie qui connaît le plus faible taux de retour à l'emploi, une fois avoir quitté les inscriptions officielles auprès des Offices Régionaux de Placement (ORP). Ils sont 40% à avoir retrouvé un emploi contre une moyenne générale de 57%. Les jeunes, moins de 25 ans, sont également en dessous de cette moyenne cantonale avec un taux de 52%. Mais, ces 40% de séniors ont mis beaucoup plus de temps à se réinsérer dans la vie professionnelle, en moyenne 425 jours contre 145 pour les moins de 25 ans... Les séniors sont donc plus nombreux inscrits auprès des ORP et mettent plus de temps, avec moins de succès, à en sortir...

La situation est connue. Elle interpelle néanmoins sur les moyens qui doivent être engagés en faveur de la réinsertion de nos séniors. Commençons d'abord par rebaptiser cette catégorie d'âge en faisant valoir l'expérience... même si j'avoue volontiers là être en panne d'inspiration. Faisons mieux connaître auprès des employeurs les dispositions légales de l'assurance chômage réservées aux 50 ans et plus : prolongation des allocations d'initiation au travail (12 mois au lieu de 6) avec une prise en charge du salaire pouvant atteindre 50% (au lieu de 40%).

Et insistons, encore et toujours, sur la formation continue ! Elle doit rester volontaire et reposer sur la responsabilité personnelle, mais ces fondements ne sont pas si équitables pour toutes les catégories d'employés. Il appartient aussi aux RH des entreprises d'attirer l'attention des collaborateurs expérimentés sur l'érosion du capital « expériences » accumulé !

Jean-Marc Buchillier
Directeur de l'ADNV